

Crédit d'engagement complémentaire de CHF 34'310.38 pour couvrir les travaux relatifs à l'installation d'une borne escamotable au chemin de l'Ecole

Vu le crédit d'engagement de CHF 50'000.-- destiné à l'installation d'une borne escamotable au chemin de l'Ecole, à proximité du parking jouxtant l'extension du groupe scolaire, sur la parcelle n° 3185, feuille 22, de la commune de Chancy, voté par le Conseil municipal le 29 janvier 2019, approuvé par le département compétent le 21 mars 2019,

vu que les travaux supplémentaires n'étaient pas prévus lors du vote du crédit initial mais qu'ils s'avéraient nécessaires,

Vu le total des dépenses de CHF 84'310.38,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de M. le Maire,

**le Conseil municipal
décide à la majorité simple
par 7 oui, 0 non et 5 abstention sur 13 CM présents**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 34'310.38 pour couvrir les travaux relatifs à l'installation d'une borne escamotable au chemin de l'Ecole, à proximité du parking jouxtant l'extension du groupe scolaire, sur la parcelle n° 3185, feuille 22, de la commune de Chancy.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 29 janvier 2019.